N° 2021DEC0405

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20210912-21DEC0405-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2021

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Décision relatant les attributions de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
-- Vu la séance du conseil communautaire en date du 11/07/2020 donnant délégation au Président,
-- Vu l'arrêté de délégation de signature n°2020ARR00448 du 20/07/2020, donnant délégation à Monsieur Valery GOUTTEFARDE, 5ème conseiller communautaire délégué à la politique locale de l'habitat et aux gens du voyage,
- Vu la délibération n°27 du 10 juillet 2018 approuvant le règlement communautaire « Bonus performance énergétique »
- Vu le mandat d'instruction du bonus performance énergétique signé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Loire Forez agglomération le 5 décembre 2018

Afin de rendre compte des notifications d'attribution au conseil communautaire, il est cité dans la présente les bénéficiaires des subventions « Bonus performance énergétique »

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'attribuer des subventions pour un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :
-Monsieur TRABET Roger 1 route du lignon TRELINS
-Madame PIAT Ginette lot les pins de chavanne CHAMBLES
- Monsieur BONNEFOY Felix 410 route de la chaize ST BONNET LE COURREAU
-Monsieur COUDOUR Serge 79 impasse de la rivière CEZAY
-Monsieur LILAZ yves102 montée de bellevue BARD
-Madame CHENEVIER Nadège 5 Impasse des lauriers42170 ST JUST ST RAMBERT
-Madame BRAHIMI Malika 43 rue des vignesSURY LE COMTAL
-Monsieur JULLIEN Dominique 500 11 Impasse Jeanne d'arc MONTBRISON
-Monsieur FOUGEROUSE Thierry 3 allée des mouettes SAVIGNEUX

La présente décision porte sur la réalisation de l'opération suivante :
Travaux d'amélioration de logement ancien

Article 2 : Conformément au règlement communautaire « Bonus performance énergétique », le versement de la subvention Loire Forez s'effectuera à l'issu des travaux sur présentation du dossier complet de demande de versement par l'opérateur missionné par Loire Forez agglomération.

Article 3 : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le budget habitat : opération 7379.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 06.09.2021

Pour le Président,
Par délégation,
Le conseiller délégué à la politique locale
de l'habitat et aux gens du voyage,

Signé électroniquement le 12/09/2021

Valery GOUTTEFARDE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.